

(1)

(N° 23.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1852.

**Modification à la limite séparative entre les communes de Belle et de Rendeux,
province de Luxembourg ⁽¹⁾.**

Rapport fait, au nom de la commission ⁽²⁾, par M. JACQUES.

MESSIEURS,

L'un des projets de loi déposés, à la séance du 4 de ce mois, par M. le Ministre de l'Intérieur, a pour but de détacher le moulin de Bardonwez de la commune de Belle, pour le réunir à celle de Rendeux.

La commission a examiné avec soin le plan et les autres pièces du dossier : elle se réfère à l'exposé des motifs présenté par le Gouvernement, et elle vous propose, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
JACQUES.

Le Président,
CH. LESOINNE.

(1) Projet de loi, n° 15.

(2) La commission était composée de MM. LESOINNE, président, ORBAN, JACQUES, PIERRE, CLOSSET, DE LIÈGE et JULLIOT.